



La Vie de l'U.L.



SEPTEMBRE 2009 - N° 63

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Blog : <http://www.ul-cgt-bourges.com/>

Sommaire

- o -

- ⇒ Edito
- ⇒ Point sur les dons pour achat de la plieuse
- ⇒ La grippe A
- ⇒ Le Collectif Jeunes
- ⇒ Initiative financière de l'UL
- ⇒ Communiqué du C.H. Jacques Cœur
- ⇒ Site de la CGT 49^{ème} Congrès
- ⇒ Travail le dimanche
- ⇒ Suicides au travail
- ⇒ La Poste : consultation du 3 octobre

LE POINT SUR LES DONS POUR L'ACHAT DE LA PLIEUSE

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de notre secrétaire administrative et des volontaires au pliage des documents, l'Union Locale de BOURGES a acheté une plieuse pour un montant de 2.971,14 €uros.

La Commission Financière de Contrôle a sollicité fin avril, les organisations syndicales pour une participation financière exceptionnelle (à hauteur de 1 à 2 €uros par syndiqué selon les possibilités) pour aider à cet investissement.

Au 15 septembre 2009, seules les structures suivantes ont participé : AFPA, Carrefour, CHB, Cheminots, Energies 18, ETBS, Maison de retraite de Bellevue, MBDA, Michelin, Multipro. Actifs, Pôle Emploi, Professions Agricoles, Retraités des Etablissements Militaires, Retraités des Métaux, Retraités Multipro., USD Santé ainsi que quelques particuliers.

Le total des dons collectés s'élève à 2.034 €uros soit 68,46% du prix de la plieuse.

Nous invitons donc les syndicats qui n'ont pas encore contribué à le faire rapidement.

Edito

En cette « rentrée », rien n'a changé. Mais peut-on parler de rentrée, car sur le front des attaques menées par le patronat et le gouvernement, il n'y a pas eu de trêve estivale.

Le chômage partiel, les licenciements ont continué. Le gouvernement lui va ponctionner encore davantage le pouvoir d'achat des salariés, avec une hausse du forfait hospitalier, une nouvelle baisse du remboursement des médicaments et l'instauration d'une taxe carbone.

Le gouvernement serait-il devenu soucieux de l'environnement ? Bien sûr que non, puisqu'il veut faire payer celui qui ne peut se passer de sa voiture pour aller travailler.

Pendant ce temps, Christine Lagarde garantit aux patrons que pour eux la taxe carbone sera compensée par la suppression de la taxe professionnelle et elle réfléchit en prime à des réductions de charges salariales.

On le voit les attaques contre les salariés vont continuer, alors que dans le même temps, trente des quarante plus grosses entreprises inscrites au CAC 40 annoncent des résultats positifs pour le premier semestre et que la plupart des autres, si elles sont déficitaires, ce n'est dû qu'à des provisions qu'elles ont faites pour payer les restructurations.

Alors de l'argent il y en a. « *La crise c'est eux pas les salariés, c'est au patronat de la payer* ».

LE 7 OCTOBRE, 6 ORGANISATIONS (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES ET UNSA) APPELLENT LES SALARIES A SE MOBILISER.

PREPARONS CETTE JOURNEE POUR QU'ELLE SOIT UNE ETAPE VERS UNE MOBILISATION ENCORE PLUS LARGE AFIN DE FAIRE PAYER LA CRISE A CEUX QUI EN SONT VERITABLEMENT RESPONSABLES.

E.B.

LES PLANS DU GOUVERNEMENT CONTRE LA GRIPPE A

FERMER LES ÉCOLES... ET MAINTENIR LES SALARIÉS AU TRAVAIL

Avec la rentrée des classes et le développement de la grippe H1N1, le gouvernement donne quelques éléments d'un plan de lutte contre la maladie.

La solution qu'a semble-t-il trouvé le gouvernement est de fermer les classes voire les établissements au dessus de trois cas déclarés dans la même classe ou plusieurs dans le même établissement... et de faire appel à la solidarité familiale pour faire garder les enfants ... A aucun moment il ne pose le cas de ces nombreux parents qui n'auront aucune solution car la famille est trop loin ou encore les problèmes financiers que cela pose pour faire garder un enfant, sans compter qu'il faut encore trouver la nounou.

Alors, la moindre des choses que devrait faire le gouvernement, c'est d'imposer au patronat de garantir l'emploi et les salaires de tous ceux qui devront s'absenter de leur travail de façon imprévue et prolongée pour cause de grippe A.

Pour ce qui est des salariés, le gouvernement ne les a pas oubliés. Par circulaire du 3 Juillet 2009, le ministre du travail a précisé le contenu du plan d'activité des entreprises (PCA) que celles-ci devront mettre en place dans le cadre d'une pandémie de grippe A. S'il n'y a rien de contraignant pour les entreprises, il n'en est pas de même pour les salariés. L'autorité publique rappelle qu'« une étude de la banque mondiale évalue 3.000 milliards de dollars, le coût d'une pandémie équivalente à la grippe espagnole de 1918 ». Quant au PCA : « il s'agit de maintenir l'activité économique au niveau le plus élevé et le plus longtemps possible ».

La circulaire donne les moyens aux patrons de défendre leurs intérêts au détriment de la santé des salariés, avec entre autres :

- ⇒ La possibilité pour l'employeur de changer les conditions de travail et rappelle que le refus du salarié constitue une faute pouvant entraîner le licenciement.
- ⇒ En cas d'urgence, possibilité est donnée à l'employeur de suspendre le repos hebdomadaire, le repos quotidien, de déroger aux durées maximales du travail (8 heures maximum de nuit, 10 heures maximum par jour prévu par le code du travail) et il est demandé à l'administration du travail de faire preuve de « souplesse et de réactivité ».
- ⇒ La circulaire précise, qu'en cas de contamination d'un salarié, il ne s'agit pas d'un risque professionnel mais seulement environnemental. Cela permet à l'employeur d'échapper à son obligation de sécurité de résultat à l'égard de ses salariés. Il n'est tenu qu'à une obligation de moyens et c'est au salarié d'apporter la preuve de la faute.
- ⇒ La circulaire donne aussi la possibilité à l'employeur de pouvoir modifier le règlement intérieur et cela de façon unilatérale, et surtout sans dire quels moyens les salariés auront pour revenir à la situation antérieure.
- ⇒ Quant à l'exercice du droit de retrait : si l'employeur a mis en oeuvre les dispositions prévues par le code du travail et les recommandations nationales,... « le droit de retrait ne peut en principe trouver à s'exercer » (dixit la circulaire). La circulaire ne fait aucune référence à la faute inexcusable de l'employeur.

On voit bien là, qu'en cas de pandémie grippale il ni aura pas de trêve dans les attaques du patronat et du gouvernement ... A moins que les salariés n'en décide autrement.

LE COLLECTIF JEUNES

LES JEUNES PASSENT À L'ACTION

Les 19 et 20 NOVEMBRE 2009 auront lieu les premières assises des collectifs jeunes de l'hexagone, afin de définir des lignes et actions communes, et fédérer toutes nos forces pour développer l'action des jeunes au sein de la CGT.

Le 7 OCTOBRE 2009 : lors de la manifestation interpro à Bourges, le collectif jeunes distribuera ses tracts à la rencontre des jeunes manifestants et des jeunes promeneurs.

INITIATIVE FINANCIERE DE L'UNION LOCALE CGT DE BOURGES

Afin de récupérer des fonds nécessaires à notre bon fonctionnement, l'Union Locale CGT de BOURGES avait trouvé une alternative aux ventes de grilles, les retours enregistrés ayant sérieusement diminué. Le Bureau de l'UL avait adopté, à l'unanimité fin 2007, le principe de billets à gratter. Les billets sont vendus directement aux syndicats du territoire de compétence de l'UL de BOURGES au prix de 2 Euros l'unité. Les syndicats se remboursent en vendant les tickets. Un stylo est offert avec chaque billet sur lequel est également imprimée une grille de jeu « sudoku ».

Les lots, qui sont à retirer à l'Union Locale CGT de BOURGES le mardi, sont les suivants :

- 1 semaine à la mer en studio pour 4 personnes
ou 1 téléviseur LCD écran plat 48 cm
- 1 lecteur DVD portable
- 1 appareil vidéo photo numérique
- 1 machine à café expresso
- 1 baladeur audio vidéo MP3
- 1 coffret saveurs Ducs de Gascogne
- 1 service à café
- 4 services à fromage
- 4 réveils projecteurs
- 4 coffrets tire-bouchon
- 4 jeux de fléchettes
- 4 porte-clés « heure »



Très peu de tickets ont été vendus depuis le début de l'année. Les gros lots n'ont toujours pas été gagnés.

L'Union Locale CGT de BOURGES tient, d'ors et déjà, à remercier les syndicats pour leur future implication, assurant ainsi sa pérennité et l'emploi de sa secrétaire administrative. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.



Centre Hospitalier Jacques Cœur

145, Avenue François Mitterrand
18000 BOURGES
Tél. et Fax : 02.48.48.49.12

Bourges, le 14/09/2009

COMMUNIQUE

Nous remercions les personnes qui ont apporté leur soutien à notre collègue aide-soignante injustement accusée.

L'entretien avec la direction a une nouvelle fois montré que la soi disante enquête n'est pas sérieuse. Il a fallu reprendre l'argumentation des faits depuis le début, alors que tout avait été clarifié le mois dernier.

En aucun cas il lui est reproché de la négligence dans les soins ni constaté de la maltraitance. Elle est même reconnue comme une bonne professionnelle.

La Direction lui reproche d'avoir une voix forte et de dire ce qu'elle pense.

La CGT a demandé à la Direction de se poser une question avant de prendre sa décision : Est-ce que d'avoir une voix forte et dire ce que l'on pense est de la maltraitance ?

Car il n'y a rien d'autre dans le dossier de notre collègue.

Par contre le gouvernement, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur, sont responsables du manque de moyen et de l'organisation qui induisent une maltraitance institutionnelle que la CGT dénonce depuis des années et plus récemment en juin dernier.

Il est inadmissible que des personnels soient accusés publiquement par le Directeur et le Président du Conseil d'Administration, sans enquête sérieuse préalable, alors qu'ils doivent protection au personnel.

Notre collègue est toujours dans l'attente d'une décision, elle est toujours menacée d'une sanction. Cette situation est très difficile à vivre pour elle.

Le Directeur doit prendre sa décision prochainement. Nous demandons sa réintégration dans son service.

LA C.G.T. LANCE LE SITE DE SON 49^{EME} CONGRES



« [Le Forum](#) » vous permet de formuler vos idées, réflexions, remarques, que vous soyez syndiqué ou pas.

Plusieurs sujets ont besoin d'être débattus afin d'apporter de réelles convergences entre les différents branches de métiers, entre les salariés du public et du privé. Il ne faut pas non plus exclure de notre réflexion les jeunes, les retraités ainsi que les privés d'emploi.

Afin de préparer au mieux ce 49^{eme} congrès de la CGT, débattre au sein de vos syndicats, faites remonter tout ce qui vous semble nécessaire auprès de vos délégués qui vous représenteront au 49^{eme} Congrès au mois de décembre 2009.

Attention danger



**Mise en place, en catimini,
le 16 août 2009 :**

LA BANALISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Il n'est pas utile de sortir de l'ENA pour comprendre que les ménages n'achèteront pas le dimanche ce qu'ils ne peuvent se payer dans la semaine.

Quels sont les objectifs du gouvernement ?

- Lisser les journées de travail sur 7 jours ;
- Transformer le dimanche en jour ouvrable ;
- Supprimer les heures supplémentaires ;
- Rendre les travailleurs corvéables à souhait selon la conjoncture.

La CGT avait demandé à être reçue par le Conseil Constitutionnel le 29 juillet, pour démontrer combien cette loi porte atteinte aux droits constitutionnels :

- ↳ de mener une vie de famille normale,
- ↳ d'avoir un salaire égal à travail égal dans tout l'hexagone.

La requête de la CGT a été rejetée.

Mais on n'a pas perdu la guerre :

La CGT propose de se faire entendre par tous les maires des communes concernées, pour ne pas valider les autorisations ; Et porter haut, l'opinion de la majorité de français opposé au travail du dimanche.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Suicides au travail

C'EST LE TRAVAIL QUI EST MALADE, PAS LES SALAIRES

Mourir du travail, mourir au travail est insupportable, intolérable.

Il nous faut ensemble dire stop à cette spirale infernale du « mal travail ».

Les Directions d'entreprises qui refusent d'écouter les organisations syndicales portent une lourde responsabilité dans ces terribles drames. La Cgt n'a eu de cesse, dans son quotidien, d'œuvrer à donner à toutes et tous la capacité d'agir afin de transformer en positif les situations de travail.

Les causes de la dégradation des conditions de vie au travail sont :

- la disparition des collectifs de travail ;
- les objectifs contradictoires et inatteignables ;
- une hiérarchie écartelée ;
- l'évaluation comportementale en lieu et place de la qualité du travail ;
- une redoutable stratégie d'humiliation et de manque de reconnaissance ;
- ré humaniser le travail au sein de l'entreprise ;

- *Revoir son organisation et ses conditions de travail en tenant compte de l'humain et non du cash flow pour les actionnaires.*

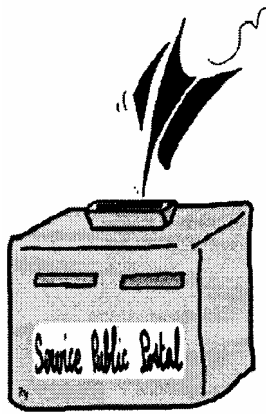
Remettre le travail à l'endroit.

La Cgt considère qu'il faut redonner toute sa dimension émancipatrice au travail. Elle réaffirme l'urgence d'agir pour la transformation des situations de travail avec une reconquête de temps et d'espace de respiration où les salariés peuvent penser leur travail, retrouver leurs capacités et leur pouvoir d'agir...

C'est bien avec l'entrée de la démocratie au sein des collectifs de travail oeuvrant à une contestation des modèles économiques dominés par la finance, que le respect et la dignité prendront un nouvel essor.

Le travail doit redevenir une source de vie et d'émancipation.

Nous appelons les salariés à porter cette exigence notamment dans la journée de mobilisations mondiale du 7 octobre 2009 concernant le travail décent.



**Comité national contre la privatisation de La Poste,
pour un débat public
et un référendum sur le service public postal**

**Consultation nationale
du 28 septembre au 3 octobre 2009**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

- Actuellement, La Poste est un établissement public. Premier service public de proximité, son rôle est crucial pour la collectivité et plus particulièrement en période de crise.

C'est pourtant le moment choisi par le président de la République, le gouvernement et la direction de la Poste pour transformer La Poste en société anonyme.

- Que le capital soit détenu à 100% par des capitaux publics ne change rien à l'affaire. Chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans la société anonyme, (France Telecom, EDF, GDF...), avec des conséquences immédiates : réduction de la qualité du service, suppressions massives d'emploi, augmentations tarifaires, priorité à la satisfaction des actionnaires.

La transformation en société anonyme constitue la première étape d'une privatisation programmée de La Poste.

Gouvernements et direction de la Poste ont dégradé la qualité du service postal en limitant les

investissements répondant à l'intérêt général. Depuis 2002, plus de 6.000 bureaux de poste sur 17.000 ont été "transformés" et plus de 50.000 emplois supprimés.

La population est la première victime de ce désengagement !

Cela se traduit par l'espacement des tournées, les délais croissants de livraison du courrier, les réductions d'horaires, l'allongement des files d'attente quand le bureau de poste n'a pas été carrément supprimé.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers. La rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Un Comité national regroupant plus de 50 organisations a été créé en septembre 2008, autour d'associations, de syndicats et de partis politiques. Il a demandé au Président de la République d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité. Sans réponse à ce jour.

C'est pourquoi, face à la menace de privatisation de La Poste, le samedi 3 octobre 2009, lors de la consultation nationale organisée près de chez vous vous exprimez votre refus en votant massivement non au projet gouvernemental.